



ASSOCIATION

/ Fléchage et affichage sauvage

Le service propreté de Brest métropole est en charge de l'activité propreté des communes de la métropole. Le désaffichage et la lutte contre l'affichage sauvage en font partie.

Publié le 20 décembre 2017

L'affichage sauvage et tout fléchage à caractère associatif n'ayant pas reçu une autorisation du service propreté sont interdits sur l'espace public (loto, vide-greniers, kermesse, manifestation sportive, etc.).

L'installation de fléchage provisoire est accordée sous réserve du respect des règles suivantes :

- > **demande** à faire **auprès du service propreté** par mail : proprete-dechets@brest-metropole.fr ou par courrier : Centre technique communautaire, 5 rue Ferdinand de Lesseps - 29200 Brest
- > la demande est à envoyer au **minimum 2 mois avant la manifestation**,
- > il faut **indiquer** sur le courrier **l'objet de la manifestation et les endroits fléchés** (un circuit de fléchage, sur Google map par exemple, sera apprécié ou à défaut le nom des rues et intersections),
- > le nombre de fléchage est **limité à 25 par manifestation**. Sa taille doit **au maximum faire 25 x 80 cm**,
- > le fléchage peut être **installé le jeudi ou vendredi avant le week-end de la manifestation** et doit être **retiré dans les 24h** après celle-ci.

Les affiches relatives aux manifestations ayant lieu sur la commune sont **toujours possibles sur les panneaux d'affichage libres, les panneaux dynamiques (ou journaux électroniques d'information) et sur les supports communaux (grilles de couleur verte)** situés aux entrées de Guipavas.

Pour information, en cas de constatation de fléchage non autorisé, les contrevenants s'exposent à une facturation d'un montant forfaitaire minimal de 312,07 €, fixé par la délibération du conseil de la métropole n° C 2016-12-239 du 16 décembre 2016, réévalué chaque année, visant à facturer les moyens humains et matériels mobilisés pour ces différents enlèvements.



Le SSVA reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : 02.98.32.88.13 ou ssva@mairie-guipavas.fr.



L'info servie sur un panneau



≡ RETOUR À LA LISTE

